

**Doc. 11054**  
3 octobre 2006

## L'OCDE et l'économie mondiale

Contribution

Commission de la culture, de la science et de l'éducation

Rapporteur : Baronne Hooper, Royaume Uni, Groupe démocrate européen

**Amendement** – Insérer après le paragraphe 10 du projet de résolution (Doc. 11012 prov.) le texte suivant :

La qualité de la vie représente davantage que l'aisance financière, et le prix de l'humanité davantage qu'un chèque bancaire. Dans un monde où l'interdépendance ne cesse de croître, il importe de maintenir l'accent sur la culture et de veiller à ce que les processus éducationnels soient en adéquation avec la vie et les moyens de la gagner. C'est pourquoi l'Assemblée élargie continue d'insister sur la complémentarité entre les travaux de l'OCDE et ceux d'organisations plus axées sur la culture, tel le Conseil de l'Europe. Aussi attend-elle avec intérêt la contribution de l'OCDE à l'examen d'ensemble de la coopération européenne auquel les Ministres européens de l'Éducation procéderont durant la prochaine session de leur Conférence permanente, qui se tiendra à Istanbul en mai 2007.

\*

\* \*

### Exposé des motifs

1. Dans ses contributions passées au débat sur les activités de l'OCDE, la Commission de la culture, de la science et de l'éducation a souligné à plusieurs reprises la nécessité d'une coordination avec les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation (et, plus récemment, dans celui de la culture aussi). Nous avons cherché la complémentarité entre l'approche économique de l'OCDE et la dimension socioculturelle du Conseil de l'Europe. La valeur des statistiques réunies par l'OCDE est largement reconnue, de même que la sensibilité avec laquelle le Conseil de l'Europe aborde la cohésion sociale, le principe démocratique et la qualité de la vie.

2. Cette remarque est à réitérer, car l'OCDE n'a pas répondu au paragraphe 15 de la Résolution 1467 de l'année dernière qui appelle l'OCDE et le Conseil de l'Europe à concerter leur action dans les domaines prioritaires qu'ils auront tous deux identifiés en matière de politique éducative.

3. La nécessité d'une coordination est rendue plus urgente par la mondialisation croissante des prises de décisions. Ce processus couvre aussi la culture (au sens large du terme). Les politiques éducatives ne peuvent ignorer l'immigration. Des domaines culturels tels que la religion et l'éducation religieuse sont liés à la sécurité. Avec la musique, le sport, la littérature et le tourisme, le secteur culturel présente une importance économique considérable ; il doit cependant être mû par la recherche d'objectifs non seulement économiques, mais aussi culturels.

4. D'autre part, le processus de mondialisation dépasse l'Europe et le Conseil de l'Europe a un rôle vital, puisqu'il représente 46 pays de la grande Europe, y compris tous les pays membres de l'Union européenne. Il possède l'instrument du Centre Nord-Sud, mais ce dernier a besoin d'un soutien accru. Il est extrêmement important que le Conseil de l'Europe coopère avec des partenaires internationaux gouvernementaux plus vastes tels que l'Unesco, la Banque Mondiale et l'OCDE et qu'il renforce et développe cette coopération, ce que l'Assemblée a souligné dans le passé. Le secteur intergouvernemental du Conseil de l'Europe (DG IV) et la Commission de la culture, de la science et de l'éducation doivent tous deux s'y employer plus activement.

5. Des contacts formels avec l'OCDE existent déjà. Il importe que chacune des deux organisations soit effectivement représentée au sein des structures de l'autre où s'établit la politique et se dirigent les projets. La nécessité d'une meilleure coordination au niveau national est à souligner plusieurs fois, elle aussi comme avec d'autres organisations. Il reste que l'Assemblée est le forum parlementaire de l'OCDE et qu'elle est reconnue comme telle), statut dont elle ne jouit malheureusement pas auprès de l'Unesco et que revendique l'UIP.

6. La prochaine session de la Conférence permanente des ministres européens de l'éducation qui aura lieu à Istanbul en mai 2007 offrira une bonne occasion de mettre à l'épreuve l'aptitude de la Conférence à effectuer un examen d'ensemble de la coopération européenne. C'est là une position que l'Assemblée a défendue dans le passé et qui a besoin d'être réaffirmée aujourd'hui. Nous ne pourrions nous permettre d'adresser clairement des demandes de crédits à nos capitales nationales et nous n'obtiendrons une part plus appropriée du budget du Conseil de l'Europe qui si un certain degré de concertation est introduit dans la coopération culturelle européenne.

7. En ce qui concerne la coopération avec l'OCDE, il existe à coup sûr de nombreux sujets pouvant bénéficier d'une approche coordonnée. On a mentionné dernièrement l'évaluation des étudiants et l'élargissement du PISA (Programme Internationale pour le Suivi des Acquis des élèves), ainsi que l'enseignement supérieur à propos duquel il serait intéressant de savoir comment l'OCDE pourrait interagir le plus utilement avec le Processus de Bologne pour une espace commune pour l'enseignement supérieur en Europe. Ce sont là des domaines de coopération intergouvernementale.

8. Il sera bon aussi d'identifier plus directement avec l'OCDE certains sujets d'importance politique et économique dont la Commission de la culture, de la science et de l'éducation pourrait se saisir avec profit en vue d'un débat à l'Assemblée.

*Commission chargée du rapport* : Commission des questions économiques et du développement (Doc. 11012 prov)

*Commission saisie pour contribution* : Commission de la Culture, de la Science et de l'Education

*Renvoi en commission* : mandat permanent

*Contribution* approuvée par la Commission le 2 octobre 2006

*Chef du Secrétariat* : M. Grayson

*Secrétaires de la Commission* : M. Ary, M. Dossow